



### Les espaces urbains transfrontaliers

#### Frontière suisse

L'association ATB, créée en 2002, assure l'organisation territoriale et politique de l'agglomération afin de faciliter l'échange d'informations et adopter des positions trinationales. Elle s'appuie sur trois organes techniques : le comité technique de coordination, le secrétariat général et le bureau d'aménagement. En 2006, les représentants politiques de l'agglomération ont décidé de faire évoluer la structure de l'ATB pour permettre la création de l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB), association de droit alsacien-mosellan à but non lucratif et inscrit sur un périmètre un peu plus large (830 000 habitants). Cette nouvelle entité transfrontalière regroupe l'instance d'information et de conseil Infobest, et la Conférence d'agglomération. Les collectivités membres de l'ETB sont des communes et des intercommunalités françaises et allemandes, un Landkreis allemand et des communes de trois cantons ainsi qu'un Planungsverband suisses.

Ce projet ETB est pris en compte dans les différents documents de planification et de développement spatial français, allemands et suisses. Par ailleurs, l'ETB fait partie du projet de coopération métropolitaine Rhin-Rhône, dont la structuration territoriale est sous-tendue par l'arrivée d'une grande infrastructure de transport (TGV Rhin-Rhône) en 2012. Enfin, il est pris en compte dans la politique fédérale suisse en faveur des agglomérations.

#### Métropole franco-valdo-genevoise

L'agglomération franco-valdo-genevoise (environ 730 000 habitants) est l'un des sites transfrontaliers les plus intégrés d'un point de vue géographique (morphologie urbaine imbriquée et flux nombreux et de toute nature qui traversent la frontière), faisant du Pays de Gex et du Genevois haut-savoyard des espaces sub-urbains indissociables de la métropole genevoise.

Genève est aujourd'hui un centre tertiaire de niveau mondial qui accueille des établissements bancaires, industriels, universitaires et des institutions internationales (ONU, OMC, etc.) de premier rang.

Des flux de travailleurs frontaliers se dirigent ainsi en grande partie de la France vers ce pôle suisse avec plus de 75 000 passages par jour vers le canton de Genève. En raison d'un site géographique contraint, d'un droit à construire quasi inexistant et des prix du foncier et de l'immobilier exorbitants côté suisse, de nombreux travailleurs frontaliers s'installent dans les communes de la périphérie genevoise situées dans les départements de

l'Ain et de la Haute-Savoie, renforçant la réalité d'un bassin de vie transfrontalier mais renchérissant les prix côté français.

D'un point de vue historique, la coopération transfrontalière urbaine actuelle prend sa source dans les travaux du Comité Régional Franco-Genevois (CRFG), chargé depuis 1974 de gérer les problèmes de voisinage entre les deux communautés française et suisse. L'action du CRFG, co-présidé par l'Etat français et le Canton de Genève, a permis l'élaboration, en 1997, d'une charte transfrontalière proposant des axes thématiques transfrontaliers avec des projets concrets, accompagnée d'un schéma d'aménagement de l'espace franco-valdo-genevois.

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, lancé sous cette forme en 2004, s'appuie sur une organisation politique (comité de pilotage) et technique (un comité de projet chargé du suivi technique et une équipe de projet en charge de l'organisation). Le territoire retenu est formé par le Canton de Genève, le district de Nyon et par 10 EPCI français limitrophes, regroupés dans l'Association Régionale de Coopération (ARC), englobant par là-même l'ensemble de la zone urbanisée de l'agglomération transfrontalière de Genève ainsi que sa proche banlieue périurbanisée.

Au niveau institutionnel, le site franco-valdo-genevois s'illustre par un grand nombre de structures en présence (CRFG, Conseil du Léman, etc.). A l'échelle des deux pays, le Projet d'agglomération est soutenu dans le cadre de la politique des agglomérations de la Confédération côté suisse et par l'Etat français avec le programme de Coopération métropolitaine qui a retenu l'ensemble du périmètre politique transfrontalier (intercommunalités françaises, Cantons de Vaud et de Genève).

Plusieurs projets significatifs ont été réalisés : l'Observatoire statistique transfrontalier; la mise en place de différents contrats de rivière transfrontaliers, le traitement transfrontalier des eaux usées sur une portion de l'agglomération ou la tarification unique pour les lignes transfrontalières de transports collectifs de voyageurs. Une partie de ces projets fait parfois l'objet de structures juridiques transfrontalières communes (GLCT).

D'autres sont en cours : la réalisation de liaison ferroviaire « Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse » ou celui du projet urbain Etoile Annemasse-Genève.